



R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

L'ENJEU

L'ASN contrôle le chantier de construction du futur réacteur EPR de Flamanville

En 2013, l'ASN a réalisé plusieurs inspections du chantier de construction du réacteur EPR Flamanville 3 (Manche).

Au mois de juin, l'ASN a fixé les conditions pour débiter une première séquence de montage de vannes et tuyauteries du système d'injection de sécurité du réacteur. AREVA ayant informé l'ASN que la première de ces vannes avait été montée à l'envers au début du mois de juillet, l'ASN a demandé d'apporter les modifications nécessaires à l'organisation et à la documentation relatives au montage des équipements sous pression nucléaire pour renforcer la qualité de réalisation des montages.

Le contrôle des inspecteurs de l'ASN a également concerné les différentes étapes de la pose du dôme métallique du réacteur, les 4 et 16 juillet et le 29 août 2013. Ces contrôles avaient pour but de vérifier que les opérations se déroulent de manière à obtenir l'étanchéité complète de la première enceinte du réacteur, et que les conditions de réalisation du chantier permettent d'assurer la disponibilité des systèmes de sauvegarde du réacteur 2 de Flamanville, situé au voisinage immédiat du chantier, dans l'hypothèse où interviendrait une chute d'une grue ou de sa charge.

L'ASN s'est également attachée, lors de son inspection du 4 septembre 2013, à contrôler l'organisation définie par l'exploitant pour permettre la transition vers l'exploitation future du réacteur de Flamanville 3. L'ASN veille en particulier à ce que les agents qui en seront chargés tirent profit des meilleures pratiques mises en œuvre dans les installations nucléaires du parc EDF en exploitation et qu'ils s'approprient au mieux le fonctionnement des matériels pendant la construction du réacteur et les essais de démarrage des systèmes. Le contrôle de l'ASN a également porté sur le suivi des incidents survenus sur le chantier, par exemple le dysfonctionnement du pont polaire lors d'un essai le 16 octobre 2013. Les inspections de l'ASN ont fait l'objet de lettres de suite d'inspection et d'une lettre d'information semestrielle détaillée, disponibles sur www.asn.fr.

ACTIVITÉS DU COLLÈGE

- ▲ **2 octobre** : Table-ronde sur la gestion des matières et déchets radioactifs, Commission du développement durable - Assemblée nationale
- ▲ **8 octobre** : Audition du président du comité scientifique de l'ASN
- ▲ **18 octobre** : Audition de l'IRSN

AGENDA

19/21 nov. 2013

Salon des maires

Paris

27 nov. 2013

12^e réunion d'HERCA

Berlin

3 décembre 2013

Mardis de l'avenir à l'Assemblée nationale « l'énergie nucléaire, 40 ans et après »

Paris

11 décembre 2013

25^e Conférence des Commissions locales d'information

Paris

L'ASN EN ACTIONS

L'ASN soutient la formation des médecins libéraux franciliens

Imagerie médicale - L'ASN a soutenu, aux côtés de l'Union régionale des professionnels de santé (URPS-médecins) d'Ile-de-France, la mise en place d'un module de formation visant à faciliter l'appropriation du *Guide de bon usage des examens d'imagerie médicale* par les médecins libéraux demandeurs d'examens. Ce Guide, élaboré par la Société française de radiologie en partenariat avec la Haute Autorité de santé et l'ASN, indique pour chaque situation diagnostiquée l'examen le plus approprié. Le module de formation aborde des situations cliniques fréquentes (traumatismes crâniens, sinusites, lombalgies...) pour lesquelles l'examen demandé par le médecin en première intention n'est pas toujours celui recommandé par le Guide. Le but est de sensibiliser les médecins aux risques liés aux rayons X et de limiter les doses par une meilleure justification des actes d'imagerie, en particulier en scanographie.

L'ASN ouvre une consultation du public sur le "noyau dur"

Projets de décision - Du 18 novembre au 9 décembre 2013, le public est invité à consulter les projets de décisions de l'ASN relatives aux prescriptions complémentaires applicables à EDF pour le "noyau dur" des centrales nucléaires, et à faire part de ses observations sur le contenu de ces projets. Ces prescriptions de l'ASN ont notamment pour objectifs de préciser les éléments constituant ce "noyau dur", qui devra comprendre des dispositions pour prévenir un accident grave ainsi que des dispositions propres à limiter les conséquences d'un tel accident, pour le cas où il n'aurait pu être évité. Les exigences élaborées par l'ASN précisent également les règles de conception à retenir pour les matériels du "noyau dur", notamment les risques extrêmes auxquels ces matériels doivent résister. Ces décisions seront applicables à l'ensemble des réacteurs nucléaires de puissance en fonctionnement, ainsi qu'au réacteur EPR de Flamanville 3 en cours de construction. www.asn.fr



L'ASN à la rencontre des élus au Salon des maires

L'ASN était présente, du 19 au 21 novembre 2013, sur le 18^e Salon des maires et des collectivités locales (Paris - Porte de Versailles). A cette occasion et dans le cadre de sa mission d'information des publics, de nombreux élus ont pu échanger avec des commissaires de l'ASN et des représentants des services centraux et territoriaux. Les sujets évoqués ont plus particulièrement porté sur la gestion des situations d'urgence, le contrôle de la sûreté des centrales nucléaires ou celui de l'utilisation des rayonnements ionisants dans le domaine médical, et le radon dans l'habitat. www.asn.fr

L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

Marcoule (Gard)

L'ASN et l'ASND soulignent les améliorations à apporter à la gestion des déchets radioactifs dans les installations nucléaires du site

Du 10 au 14 juin 2013, les agents de l'ASN et de l'Autorité de sûreté nucléaire de défense (ASND) ont mené conjointement une inspection approfondie destinée à passer en revue la gestion des déchets et des effluents sur les installations nucléaires de base civiles (INB) et de défense (INBS) de la plateforme de Marcoule. Cette opération de contrôle représente l'équivalent de 14 inspections courantes. Elle a mobilisé 14 inspecteurs de l'ASN, 4 inspecteurs de l'ASND et 9 agents de l'IRSN. L'objectif de cette opération d'ampleur était d'obtenir une vision transverse des modalités de gestion des déchets et effluents mises en œuvre par les exploitants de la plateforme (CEA, AREVA, SOCODEI). Le transfert des déchets entre les différentes installations était également concerné par cette inspection. Trois lettres de suite détaillées, transmises aux exploitants et publiées sur www.asn.fr, soulignent que des améliorations concernant le niveau de rigueur dans la gestion des déchets ou la robustesse de certaines organisations en place sont attendues. www.asn.fr

Marseille

L'ASN reclassé au niveau 1 deux incidents déclarés par l'hôpital de la Timone

A la suite de plusieurs dysfonctionnements constatés au sein du service de médecine nucléaire de l'hôpital de la Timone à Marseille, l'ASN a reclassé deux événements relatifs à la gestion des effluents radioactifs dans ce service au niveau 1 de l'échelle INES. Si ces événements déclarés en juin et juillet 2013 par l'établissement hospitalier n'ont pas eu de conséquence pour la santé ni pour l'environnement, l'ASN considère toutefois qu'ils traduisent des problèmes importants de conception et d'aménagement du service de médecine nucléaire. De plus, ces événements ont mis en évidence une non prise en compte des demandes de l'ASN. L'ASN considère que l'AP-HM n'accorde pas à la radioprotection une attention suffisante, et rappelle que la situation aurait pu être évitée si l'AP-HM avait pris en compte les demandes de l'ASN consécutives à ses inspections. www.asn.fr

COMPRENDRE

Qu'est-ce qu'une « inspection de revue » ?

Les inspections courantes de l'ASN se déroulent, en règle générale, sur une seule journée. L'inspection de revue mobilise quant à elle une dizaine d'inspecteurs pendant une semaine complète. L'objectif est de mener une enquête de terrain approfondie sur un site où des écarts récurrents ont été constatés lors de plusieurs contrôles successifs. L'inspection de revue est pilotée par un inspecteur confirmé qui, par principe, appartient à une division territoriale différente de celle qui mène habituellement les contrôles sur le site. Le reste de l'équipe d'inspection mobilise des inspecteurs expérimentés provenant de services ou de régions variés, afin d'acquiescer une vision la plus ouverte possible des situations constatées.

France-Russie

La Hague : inspection croisée ASN / Autorité de sûreté russe

Le 3 octobre 2013, une inspection menée par l'ASN en présence de quatre membres de l'Autorité de sûreté nucléaire russe (Rostechnadzor) s'est déroulée sur le site de La Hague. La délégation russe a assisté, en tant qu'observateur, à l'ensemble du programme d'inspection et a participé à la réunion d'échange entre l'ASN et l'exploitant. Les inspecteurs russes se sont montrés particulièrement intéressés par la vision élargie du contrôle développée par l'ASN, les inspections en France portant sur les aspects techniques et matériels aussi bien qu'organisationnels et humains. Cette inspection croisée a eu lieu dans le cadre du protocole de coopération signé en 2011 par le président de l'ASN et le directeur général de Rostechnadzor. Les inspecteurs de l'ASN se sont rendus pour leur part du 11 au 14 novembre 2013 sur un site d'entreposage de déchets de faibles activités (SIA Radon) situé près de Moscou.

Paris

L'AEN rend public son rapport sur Fukushima

Le 24 octobre 2013, J.-C. Niel, directeur général de l'ASN, est intervenu lors de la 127^e réunion du comité de direction de l'énergie nucléaire de l'OCDE/AEN en sa qualité de président du comité sur les activités réglementaires (CNRA) de l'Agence de l'énergie nucléaire (AEN). J.-C. Niel a présenté les principales conclusions du rapport de l'AEN intitulé "The Fukushima Daiichi Nuclear Power Plant Accident: OECD/NEA Nuclear Safety Response and Lessons Learnt" et a évoqué les activités en cours au sein de l'AEN sur l'analyse du retour d'expérience de l'accident de Fukushima Daiichi. Le rapport de l'AEN est disponible sur le site de l'OCDE : www.oecd-nea.org/

VU SUR  **Suivez une inspection de revue "déchets" à Marcoule**
asn.fr

LETTRE MENSUELLE ÉDITÉE PAR L'ASN

15 rue Louis Lejeune - CS 70013 - 92541 Montrouge Cedex
Tél. : +33 (0) 1 46.16.40.00 - info@asn.fr
Directeur de la publication : Pierre-Franck Chevet, président de l'ASN
Directeur délégué : Alain Delmestre
Rédactrice en chef : Marie-Christine Bardet
Conception, rédaction et réalisation : Max Robin - Fabienne Covard
Diffusion : La Lettre de l'ASN est adressée à près de 1950 abonnés
ISSN : 2101-9762.
Disponible sur www.asn.fr - Prochain numéro janvier 2014.

Suivez-nous sur le web et les réseaux sociaux :

www.asn.fr
www.facebook.com/asn.fr
<https://twitter.com/asn>

